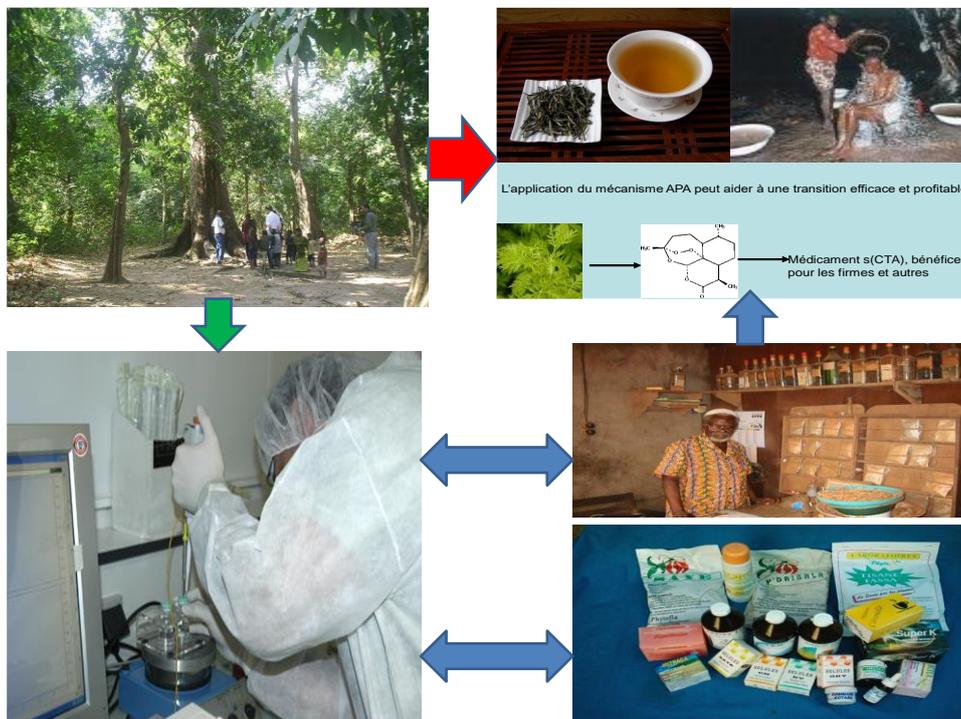




Projet de Valorisation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles pour la Gestion Durable des Forêts Sacrées du Bénin

PROJET N°: BEN/OP5/CORE/BD/13/04/CeSaReN

**FICHE TECHNIQUE DE CAPITALISATION
DES REALISATIONS**



NOVEMBRE 2015



REPUBLIQUE DU BENIN

***Cercle pour la Sauvegarde des Ressources
Naturelles (Ce.Sa.Re.N-ONG)***



Cercle pour la Sauvegarde
des Ressources Naturelles

N°2003-0100/DEP-ATL-LITT/SG-SAG-Assoc.du 17 juin 2003

Siège social: Carré 3605 « H » Quartier Fidjrossê

02 BP 268 Gbégamey Cotonou

Tel : (+229) 21003027 / 97084927

E-mail : cesarenong@yahoo.fr

Une ONG dynamique à votre disposition

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenu
ANAPRAMETRAB	Association Nationale des Praticiens de la Médecine Traditionnelle du Bénin
APA	Accès et Partage des Avantages.
CBRST	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
CCCA	Conditions Convenues d'un Commun Accord.
CDB	Convention sur la Diversité Biologique.
CdV	Chaîne de Valeur
CeSaReN	Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion de la Création
CPCC	Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause.
CREP	Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt
CT	Connaissances Traditionnelles
CTA	Connaissances Traditionnelles Associées.
DB	Diversité Biologique
DE	Directeur Exécutif
FAED	Fonds d'Appui à l'Environnement Durable
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FS	Forêt sacrée
GEF	Global Environment Found
GFS	Gestionnaire de Forêts Sacrées
IREMPT	l'Institut de Recherche et d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopée Traditionnelle
MT	Médicament Traditionnel
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
OMS	Organisation Mondiales de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCA-UNACREP	Président du Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Caisses Rurales d'Épargne et de Prêt
PCB	Protocole Communautaire Bioculturel
PF	Point focal.
PIFSAP	Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées

PMF/FEM	Programme de Micro Financement du Fonds Mondial pour l'Environnement
PMT	Praticien de la Médecine Traditionnelle
PNPMT	Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RG	Ressources Génétiques.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	1
II. DESCRIPTION DU PROJET	3
III. DESCRIPTION DES RESULTATS	5
3.1. Résultat 1 : Les forêts sacrées Gbèvozoun et Gnahouizoun sont dotées de protocoles communautaires bioculturels en lien avec l'APA.....	5
3.1.1. Activités de Sensibilisation des communautés et des Autorités locales sur le Projet	5
3.1.2. Activités de Cartographie des communautés, Inventaire/actualisation des ressources biogénétiques et des connaissances traditionnelles associées des FS sélectionnées.	8
3.1.3. Activités d'élaboration de protocole communautaire bio culturel.....	9
3.2. Résultat 2 : Les revenus et les conditions de vie des populations sont améliorés dans les zones d'interventions du projet à travers des projets concrets de valorisation des espèces et de partenariat communautés-Chercheurs-Utilisateurs-Secteurs privés	12
3.2.1. Activités de diagnostic participatif et identification des Activités Génératrices de Revenu (AGR)	12
3.2.2. Activité d'identification d'espèces utiles et mise en route d'un processus de chaîne de valeur et/ou de brevetage favorable à l'aménagement de l'écosystème et aux communautés riveraines ¹²	
3.2.3. Activité d'étude pour l'identification des RG et CT de forte potentialité de valorisation	14
3.2.4. Activité d'identification, formation et mise en place des comités de gestion.....	17
3.2.5. Activités de mise en route des AGR à travers le FAED	19
3.3. Résultat 3 : Les communautés locales et toutes parties prenantes connaissent le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) et ses enjeux ;	22
3.3.1. Activité d'information et sensibilisation des communautés sur l'APA.	22
3.3.2. Activité de Formation des comités en technique de négociation.....	22
3.3.3. Activité de mise en place de partenariat avec les acteurs extérieurs (Chercheurs, utilisateurs, etc.).....	22

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

« La diversité biologique, c'est-à-dire la variété des gènes, des espèces et des écosystèmes, est indispensable à notre planète et à l'humanité entière. Le bien-être, les moyens de subsistance et la culture de tous les peuples de la terre en dépendent ». La perte progressive de cette richesse indispensable, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, est un mal très profond qui, à terme, est capable de ruiner tous les efforts déployés en ce moment pour endiguer voire éradiquer la pauvreté.

C'est conscient de cette menace que le Bénin, à l'instar de 192 pays de tous les continents, a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique qui est un traité international contraignant pris pour mettre un terme à cette érosion de la Diversité Biologique. Les Parties audit instrument juridique international s'engagent à atteindre trois objectifs : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA), notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ».

Le troisième objectif reste l'une des questions les plus importantes et les plus vivement débattues ces dernières années au sein de la Convention sur la Diversité Biologique. Cette question revêt également une importance particulière pour les pays en développement du fait qu'ils soient les dépositaires de la plus grande diversité au monde mais estiment qu'ils ne reçoivent pas une juste part des avantages tirés de l'utilisation commerciale de leurs ressources.

Au regard de ce qui précède, il conviendrait de mettre en place des mécanismes qui aboutiraient à ce partage juste et équitable. La Convention sur la Diversité Biologique a donné le ton en adoptant le 29 Octobre 2010 à sa 10^{ème} Conférence tenue à Nagoya au Japon, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation.

Le Bénin a signé et ratifié le Protocole de Nagoya sur l'APA respectivement le 28 Octobre 2011 et le 08 juillet 2013.

La mise en œuvre du Protocole requiert des actions dans plusieurs champs politiques dont le champ législatif. L'objectif visé par ce champ est de créer la sécurité juridique, la clarté et la transparence en matière d'APA (Article 6, paragraphe 3 (a)).

Par ailleurs, le Protocole de Nagoya traite des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le cadre de ses dispositions sur l'accès, le partage des avantages et le respect des obligations. Il traite également des ressources génétiques pour lesquelles des communautés autochtones et locales bénéficient d'un droit reconnu d'accorder leur accès. A cet effet, les Parties contractantes doivent prendre des mesures propres à assurer le Consentement Préalable en Connaissance de Cause (CPCC) de ces communautés et le partage juste et équitable des avantages, en gardant à l'esprit les lois et procédures communautaires, ainsi que l'utilisation et l'échange coutumiers. Pour plus d'information sur le Protocole de Nagoya et les connaissances traditionnelles consultez la page Web du programme de travail sur les connaissances traditionnelles

Au Bénin, les forêts sacrées (FS) constituent une sorte de pépinières sur site et des réservoirs génétiques. Elles renferment également de nombreuses plantes médicinales et alimentaires, des espèces animales et végétales en danger pour lesquelles elles constituent un refuge, des arbres

centenaires considérés comme sacrés, plusieurs arbres fruitiers qui attirent l'avifaune et autres animaux sauvages

Elles représentent de véritables laboratoires traditionnels et les dignitaires sont des bibliothèques vivantes qui détiennent les savoirs endogènes. Elles représentent un modèle réussi de gestion traditionnelle et de conservation de la biodiversité.

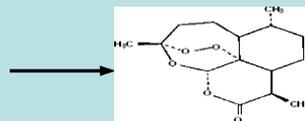
Les ressources génétiques dont elles regorgent et les connaissances traditionnelles associées peuvent offrir de considérables débouchés tant actuels que potentiels pour des utilisations qui peuvent profiter à des personnes au-delà des terroirs voire hors du Bénin y compris des débouchés pour la recherche scientifiques, la réduction de la pauvreté à travers le développement des chaînes des valeurs ainsi que le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques, agricoles, industriels et autres.

C'est dans ce contexte et dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA qui reconnaît, soutient et protège les droits des populations et des communautés locales à leurs ressources et connaissances traditionnelles (**Art. 12 du Protocole**) que l'ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) », avec le soutien du PNUD et de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA (IRCA) a décidé d'appuyer à titre pilote , une nouvelle forme de cogestion de deux FS qui intègre les pratiques et connaissances du système traditionnel et des sciences modernes. L'ONG Ce.Sa.Re.N travaillera en collaboration avec les administrations municipales, les autorités traditionnelles, les communautés locales, les détenteurs des connaissances traditionnelles et les chefs religieux de ses sites pour élaborer et faire respecter un Protocole bio culturel pour l'Accès et le Partages des Avantages de l'exploitation des Ressource Génétiques (RG) et des Connaissances Traditionnelles (CT) associées en vue de la conservation et la gestion durable de ces écosystèmes.

II. DESCRIPTION DU PROJET



L'application du mécanisme APA peut aider à une transition efficace et profitable



Médicaments (CTA), bénéfique pour les firmes et autres

Objectif général : Contribuer à la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées des forêts sacrées.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les plans simples de gestion participative des forêts sacrées de Gbèvozoun et de Gnahouizoun élaborés par le PIFSAP par des Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) en lien avec les principes du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).
- Renforcer les capacités des communautés sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).
- Augmenter le revenu des populations à travers des activités de promotion des chaînes de valeur, les mécanismes opérationnels et les procédures découlant de l'APA sur certaines ressources génétiques (espèces) des FS.

Principaux résultats attendus :

- (i) Les forêts sacrées **Gbèvozoun** et **Gnahouizoun** sont dotées de protocole communautaire bio-culturel en lien avec l'APA.
- (ii) Les communautés locales et toutes les parties prenantes connaissent le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) et ses enjeux
- (iii) Le revenu et les conditions de vie des populations riveraines sont améliorés à travers des projets concrets de valorisation des espèces et de partenariat communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé (CPC et autres).

Principales activités mises en œuvre

- **Résultat 1 : Les forêts sacrées Gbèvozoun et Gnahouizoun sont dotées de protocoles communautaires bioculturels en lien avec l'APA**

Activités 1.1 : Sensibilisation des communautés et des Autorités locales sur le Projet

Activités 1.2 : Cartographie des communautés, Inventaire/actualisation des ressources biogénétiques et des connaissances traditionnelles associées des FS sélectionnées.

Activités 1.3 : Elaboration de protocole bio culturel

- **Résultat 2 : Les revenus et les conditions de vie des populations sont améliorés dans les zones d'interventions du projet à travers des projets concrets de valorisation des espèces et de partenariat communautés-Chercheurs-Utilisateurs-Secteurs privés**

Activités 2.1 : Diagnostic participatif et identification des AGR

Activités 2.2 : Mise en place des comités de gestion

Activité 2.3 : Identification d'espèces utiles et mise en route d'un processus de chaîne de valeur et/ou de brevetage favorable à l'aménagement de l'écosystème et aux communautés riveraines

Activités 2.4 : Mise en route des AGR

- **Résultat 3 : Les communautés locales et toutes parties prenantes connaissent le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) et ses enjeux ;**

Activités 3.1 : Information et sensibilisation des communautés locales sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

Activités 3.2 : Mise en place des comités locaux multi-acteurs APA

Activités 3.3 : Promotion de la valorisation des connaissances traditionnelles et l'utilisation des ressources génétiques (chaîne de valeur) sur la base des protocoles bioculturels

Activité 3.5 : Mise en route des partenariats.

III. DESCRIPTION DES RESULTATS

3.1. **Résultat 1 : Les forêts sacrées Gbèvozoun et Gnahouizoun sont dotées de protocoles communautaires bioculturels en lien avec l'APA**

3.1.1. **Activités de Sensibilisation des communautés et des Autorités locales sur le Projet**

Le projet a réellement démarré par :

- La participation de l'équipe de l'ONG à la formation organisée par le PNUD du 29 au 31 octobre 2013 à Bohicon sur les procédures et outils de gestion technique et financière du programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) à Bohicon dans le cadre du lancement des activités des ONG bénéficiaires de la dite subvention FEM / Small Grant Program.
- La prise de contact et d'échange avec les principaux projets qui interviennent dans le domaine de la biodiversité dans le milieu (PIFSAP, CIPCRE)
- L'identification des sites de commun accord avec PIFSAP
- La prise de contact avec les principaux partenaires du PIFSAP sur le terrain (Comité de gestion, dignitaires des Forêts Sacrées (FS), les Autorités locales)
- L'engagement de l'animateur du projet
- La tenue des séances d'information et de sensibilisation afin de mettre les principales parties prenantes au courant des objectifs, des grandes lignes d'action et des résultats attendus du projet.



Séance d'ouverture des séances d'information par le 2^{ème} Adjoint au Maire et le Roi de Bonou

Présentation du Projet par le DE



Quelques parties prenantes en séance d'information Echange avec le comité de gestion dans la FS de Gnanhouzoun .



Photo avec les participants

Acteurs impliqués : Tous les acteurs impliqués dans la gestion des forêts sacrées Gbévozoun et Gnanhouzoun avec le PIFSAP, en particulier les membres des comités de gestion des dites FS, les représentants des autorités locales (Mairie et chefs villages) et des personnes ressources concernées par la nouvelle thématique abordée par le projet (les tradipraticiens ; chefs de culte ; les gestionnaires des forêts sacrées). Au total 50 personnes.

Résultat : Les résultats ci-dessous ont été atteints au terme des séances d'information :

- ✓ Les participants ont une bonne compréhension des modalités de mise en œuvre du projet.
- ✓ Les participants ont une bonne connaissance des activités prévues dans le cadre de ce projet et du calendrier de mise en œuvre des activités ; les modalités de partage d'information sur le projet ont été définies.
- ✓ Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ont une compréhension commune et partagée des différents outils de gestion et de gouvernance du projet en général et de leurs obligations spécifiques en particulier.
- ✓ Les parties prenantes concernées comprennent leurs rôles respectifs et comment elles devront interagir pour une mise en œuvre satisfaisante du projet.
- ✓ L'élaboration des notes d'information (dépliants) servant de support standard à la communication, la sensibilisation et au maintien du dialogue permanent entre les différents acteurs.

Principales activités à mettre en œuvre

• **Résultat 1 : Les forêts sacrées Gbèvozoun et Gnahouizoun sont dotées de protocoles communautaires bioculturels en lien avec l'APA**

Activités 1.1 : Sensibilisation des communautés et des Autorités locales sur le Projet

Activités 1.2 : Cartographie des communautés, inventaire/actualisation des ressources biogénétiques et des connaissances traditionnelles associées des FS sélectionnées.

Activités 1.3 : Elaboration de protocole bio culturel

• **Résultat 2 : Les revenus et les conditions de vie des populations sont améliorés dans les zones d'interventions du projet à travers des projets concrets de valorisation des espèces et de partenariat communautés-Chercheurs-Utilisateurs-Secteurs privés**

Activités 2.1 : Diagnostic participatif et identification des AGR

Activités 2.2 : Mise en place des comités de gestion

Activité 2.3 : Identification d'espèces utiles et mise en route d'un processus de chaîne de valeur et/ou de brevetage favorable à l'aménagement de l'écosystème et aux communautés riveraines

Activités 2.4 : Mise en route des AGR

• **Résultat 3 : Les communautés locales et toutes parties prenantes connaissent le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) et ses enjeux ;**

Activités 3.1 : Information et sensibilisation des communautés locales sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

Activités 3.2 : Mise en place des comités locaux multi-acteurs APA

Activités 3.3 : Promotion de la valorisation des connaissances traditionnelles et l'utilisation des ressources génétiques (chaîne de valeur) sur la base des protocoles bioculturels

Activité 3.5 : Mise en route des partenariats.

CONTACT DE L'AGENCE D'EXECUTION

REPUBLIQUE DU BENIN

Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N-ONG)



Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles

Siège Social : Carré 3605 «H» Quartier Houénonssou
02 BP 268 Gbégamey Cotonou Bénin
Tél : (+229) 21 00 30 27 / 97 08 49 27;
E-mail : cesarenong@yahoo.fr
Agrément N° 2003-0100/DEP-ATL-LITT/SIG-SAG-Assoc.
du 17 Juin 2003
N° IFU : 6201200889707

Une ONG dynamique à votre disposition

REPUBLIQUE DU BENIN



Projet de Valorisation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles pour la Gestion Durable des Forêts Sacrées
PROJET N° : BEN/OPS/CORE/BD/13/04/CeSaReN

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

« La diversité biologique, c'est-à-dire la variété des gènes, des espèces et des écosystèmes, est indispensable à notre planète et à l'humanité entière. Le bien-être, les moyens de subsistance et la culture de tous les peuples de la terre en dépendent ». La perte progressive de cette richesse indispensable, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, est un mal très profond qui, à terme, est capable de ruiner tous les efforts déployés en ce moment pour endiguer voire éradiquer la pauvreté.

C'est conscient de cette menace que le Bénin, à l'instar de 192 pays de tous les continents, a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique qui est un traité international contraignant pris pour mettre un terme à cette érosion de la Diversité Biologique. Les Parties audit Instrument juridique international s'engagent à atteindre trois objectifs : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA), notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ». Le troisième objectif reste l'une des questions les plus importantes et les plus vivement débattues ces dernières années au sein de la Convention sur la Diversité Biologique. Cette question revêt également une importance particulière pour les pays en développement du fait qu'ils sont les dépositaires de la plus grande diversité au monde mais estiment qu'ils ne reçoivent pas une juste part des avantages tirés de l'utilisation commerciale de leurs ressources.

Au regard de ce qui précède, il conviendrait de mettre en place des mécanismes qui aboutiraient à ce partage juste et équitable. La Convention sur la Diversité Biologique a donné le ton en adoptant le 29 Octobre 2010 à sa 10^{ème} Conférence tenue à Nagoya au Japon, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation. Le Bénin a signé et ratifié le Protocole de Nagoya sur l'APA respectivement le 28 Octobre 2011 et le 08 juillet 2013.

La mise en œuvre du Protocole requiert des actions dans plusieurs champs politiques dont le champ législatif dont l'objectif vise à créer la sécurité juridique, la clarté et la transparence en matière d'APA (Article 6, paragraphe 3 (a)). Par ailleurs, le Protocole de Nagoya traite des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le cadre de ses dispositions sur l'accès, le partage des avantages et le respect des obligations. Il traite également des ressources génétiques pour lesquelles des communautés autochtones et locales bénéficient d'un droit reconnu d'accorder leur accès. A cet effet, les Parties contractantes doivent prendre des mesures propres à assurer le consentement préalable en connaissance de cause de ces communautés et le partage juste et équitable des avantages, en gardant à l'esprit les lois et procédures communautaires, ainsi que l'utilisation et l'échange coutumiers. Pour plus d'information sur le Protocole de Nagoya et les connaissances traditionnelles consultez la page Web du programme de travail sur les connaissances traditionnelles

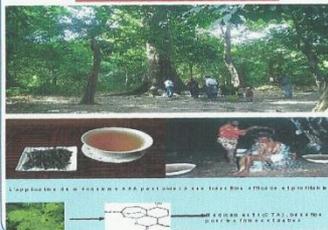
Au Bénin, les forêts sacrées (FS) constituent une sorte de pépinières sur site et des réservoirs génétiques. Elles renferment également de nombreuses plantes médicinales et alimentaires, des espèces animales et végétales en danger pour lesquelles elles constituent un refuge, des arbres centenaires considérés comme sacrés, plusieurs arbres fruitiers qui attirent l'avifaune et autres animaux sauvages

Elles représentent de véritables laboratoires traditionnels et les dignitaires sont des bibliothèques vivantes qui détiennent les savoirs endogènes. Elles représentent un modèle réussi de gestion traditionnelle et de conservation de la biodiversité.

Les ressources génétiques dont elles regorgent et les connaissances traditionnelles associées peuvent offrir de considérables débouchés tant actuels que potentiels pour des utilisations qui peuvent profiter à des personnes au-delà des terroirs voire hors du Bénin y compris des débouchés pour la recherche scientifique, la réduction de la pauvreté à travers le développement des chaînes des valeurs ainsi que le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques, agricoles, industriels et autres.

C'est dans ce contexte et dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA qui reconnaît, soutient et protège les droits des populations et des communautés locales à leurs ressources et connaissances traditionnelles (Art. 12 du Protocole) que l'ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) », avec le soutien du PNUD et de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA (IRCA) a décidé d'appuyer à titre pilote, une nouvelle forme de cogestion de deux FS qui intègre les pratiques et connaissances du système traditionnel et des sciences modernes. L'ONG Ce.Sa.Re.N travaillera en collaboration avec les administrations municipales, les autorités traditionnelles, les communautés locales, les détenteurs des connaissances traditionnelles et les chefs religieux de ses sites pour élaborer et faire respecter un Protocole bio culturel pour l'Accès et le Partage des Avantages de l'exploitation des RG et des CT associées en vue de la conservation et la gestion durable de ces écosystèmes.

II. DESCRIPTION DU PROJET



Objectif général : Contribuer à la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées des forêts sacrées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

➤ Renforcer les plans simples de gestion participative des forêts sacrées de Gbèvozoun et de Gnahouizoun élaborés par le PIFSAP par des protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) en lien avec les principes du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

➤ Renforcer les capacités des communautés sur l'accès et le partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

➤ Augmenter le revenu des populations à travers des activités de promotion des chaînes de valeur, les mécanismes opérationnels et les procédures découlant de l'APA sur certaines ressources génétiques (espèces) des FS.

PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS :

(i) Les forêts sacrées Gbèvozoun et Gnahouizoun sont dotées de protocole communautaire bio culturel en lien avec l'APA.

(ii) Les communautés locales et toutes les parties prenantes connaissent le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) et ses enjeux

(iii) Le revenu et les conditions de vie des populations riveraines sont améliorés à travers des projets concrets de valorisation des espèces et de partenariat communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé (CPCC et autes).

3.1.2. Activités de Cartographie des communautés, Inventaire/actualisation des ressources biogénétiques et des connaissances traditionnelles associées des FS sélectionnées.

- la cartographie des communautés des FS

Il s'agit de faire une étude approfondie et détaillée des personnes de ressources, les familles, les collectivités familiales et autres communautés de connaissance des terroirs riverains des forêts sacrées (inventaire, ordre d'arrivée, importance démographique, occupation du village, principales activités, etc.), d'inventorier et de décrire les communautés de connaissance existantes au niveau des ethnies et des collectivités dans les terroirs riverains des forêts sacrées, de décrire les types de rapports/relations et les réseaux de communication et d'échange existant entre les différents acteurs et enfin de spécifier et de décrire la nature et l'importance des rapports qu'entretiennent les acteurs avec les FS ainsi que les types d'usage des RG des FS.

- l'inventaire et le répertoire des Ressources bio Génétiques (RG) et des Connaissances Traditionnelles Associées (CTA)

Il s'agit de procéder à l'actualisation et/ou approfondissement de l'inventaire et le répertoire des RG et des CTA des FS., à la réalisation de l'échantillonnage des ressources biogénétiques, au répertoire des différents Parties Prenantes des FS susceptibles de fournir des autorisations d'accès aux RG et CTA et les types de RG et CTA pour lesquelles elles ont compétence. Ensuite il sera recensé toutes les dispositions réglementaires (référence des textes de Loi, Décret, Arrêtés, Notes de Service), coutumières et communautaires avec précision si possible des différentes sources y afférents et les types de RG et CTA concernés par lesdites dispositions. Enfin les études ont permis de :

- Préciser les mécanismes d'accès
- Préciser les structures et/ou personnalités responsables des délivrances des titres d'accès au niveau des différentes PP répertoriées.
- Analyser la pertinence des dispositions/mesures recensées en rapport aux directives du Protocole de Nagoya sur l'APA et de faire des propositions appropriées.

Lancement des études



Collecte de données sur les modes d'accès



Etude sur l'ethnobotanique des plantes avec les acteurs clés



3.1.3. Activités d'élaboration de protocole communautaire bio culturel

Le Protocole Communautaire Bioculturel (PCB) est un outil important de renforcement de leurs droits coutumiers dans la gestion des ressources tout en les rendant spécifiques à leur localité. Il permettra également d'éviter les conflits qui naissent dans l'exploitation des ressources par les communautés entre elles et celles étrangères à la localité.

En effet, l'élaboration du PCB suit 5 étapes à savoir :

- la recherche d'information : où chaque groupe socioprofessionnel expose ses règles qui sont soumises aux sages, aux dignitaires et à la population pour validation ;
- la compilation : où les professionnels du Droit transcrivent ces règles ;
- la révision : où les communautés s'assurent de la fidélité de la transcription ;
- la finalisation des textes ; et enfin,
- l'utilisation du PCB.

Vue d'ensemble des formateurs



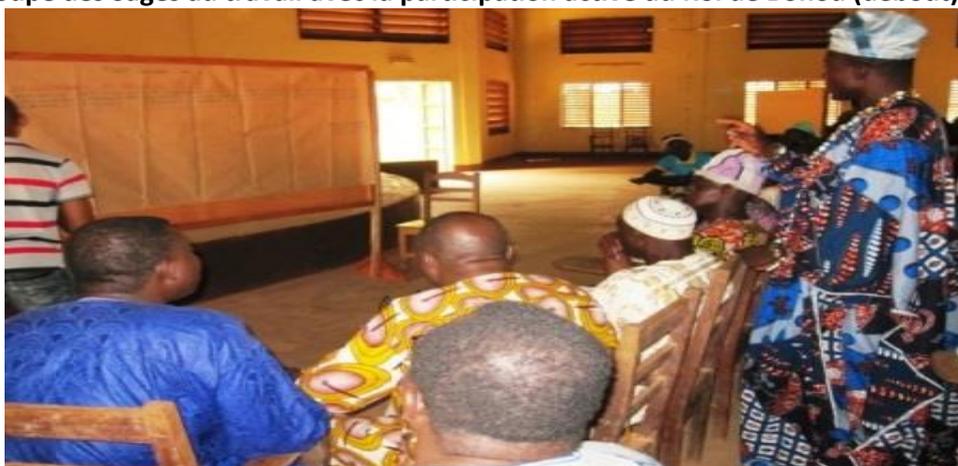
Vue du groupe des femmes au travail sous l'encadrement du DE ONG CeSaReN (assis en noir) et du facilitateur villageois (debout en noir) et à droite



Vue du groupe des jeunes au travail



Vue du groupe des Sages au travail avec la participation active du Roi de Bonou (debout)



Sortie de terrain dans le cadre de l'information et la formation des communautés sur le PCB



3.2. Résultat 2 : Les revenus et les conditions de vie des populations sont améliorés dans les zones d'interventions du projet à travers des projets concrets de valorisation des espèces et de partenariat communautés-Chercheurs-Utilisateurs-Secteurs privés

3.2.1. Activités de diagnostic participatif et identification des Activités Génératrices de Revenu (AGR)

Dans ce cadre, des échanges exploratoires ont concerné :

- Des échanges en vue du diagnostic participatif des Activités Génératrices de Revenu (AGR) liés à l'exploitation des RG et CT associées: Les praticiens de la médecine traditionnelle et les paysans innovateurs de la zone ont été rencontrés et se sont constitués en comité. Lors des rencontres d'échange, il a été présenté les grandes lignes du protocole de Nagoya sur APA et les défis pour une réussite d'identification et de mise en place d'AGR dans la commune de Bonou.

Les différentes animations ont permis de ressortir et de partager :

- + l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles dans le processus APA, les défis et les grandes questions à résoudre, les espèces/produits à valoriser et les différentes formes de valorisations comme décrit par le protocole.
- + les différentes espèces locales exploitées pour la valorisation des CT afin de travailler à leur gestion durable. Celles qui ont disparu du milieu du fait de leur surexploitation ont été identifiées afin d'étudier leur ré introduction.
- + les formes de valorisations des CT existantes localement et les circuits de distribution ainsi que l'impact de cette valorisation sur les ressources biogénétiques (espèces de plantes et d'animaux)

3.2.2. Activité d'identification d'espèces utiles et mise en route d'un processus de chaîne de valeur et/ou de brevetage favorable à l'aménagement de l'écosystème et aux communautés riveraines

- La 1^{ère} phase a constitué à l'identification par les communautés locales elles mêmes les critères et identification des RG et CTA de grandes potentialités de valorisation à promouvoir.
- La 2^{ème} phase consiste à croiser leurs critères et les RG et CTA locales à celles des laboratoires de référence (Pharmacognosie du CBRST) et le Programme National de la Promotion de pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) en vue de ressortir les RG et CTA susceptibles de valorisation au niveau seulement local et celles qui pourraient même intéresser la recherche.

La réalisation de la 1^{ère} phase

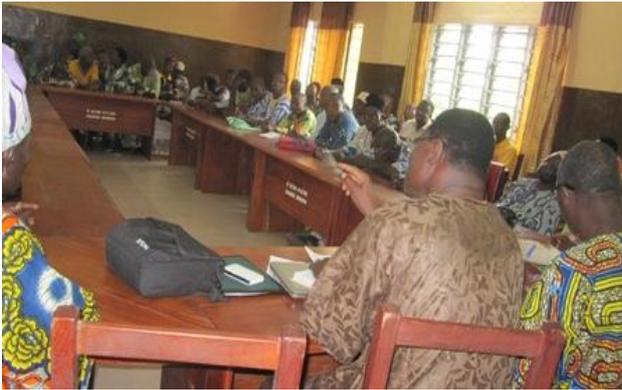
Des échanges avec les communautés, les principaux critères d'identification des RG et CTA pourraient être :

- + RG et CTA traitant des maladies pour lesquelles la médecine moderne n'a pas encore trouvé de remède efficace. A cet effet, certains centres médicaux ont recours aux praticiens de la médecine traditionnelle collabore ou orientent les malades vers eux.
- + RG et CTA fortement sollicités par les populations preuve de leur efficacité. Certains de ces produits sont connus et recherchés hors de la Commune

✚ RG et CTA objet de produits améliorés certifiés par les structures compétentes de l'Etat
Sur la base de ces critères, les produits ont été sélectionnés.

Quelques photos de la séance avec les guérisseurs traditionnels

Discussion de clarification avec les populations sur les produits présentés en relation avec le
protocole de Nagoya



Présentation des produits par les guérisseurs traditionnels de la commune de Bonou





Dégustation des produits d'un guérisseur par la séance



3.2.3. Activité d'étude pour l'identification des RG et CT de forte potentialité de valorisation

Après la 1^{ère} phase qui a consisté à l'identification par les communautés locales elles mêmes des critères et identification des RG et CTA de grandes potentialités de valorisation à promouvoir, la 2^{ème} phase a permis croiser leurs critères et les RG et CTA locales à celles des laboratoires de référence (Pharmacognosie du CBRST) et le Programme National de la Promotion de pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) en vue de ressortir les RG et CTA susceptibles de valorisation au niveau local (médicaments améliorés autorisés) et celles qui pourraient même intéresser la recherche développement.

L'objectif l'étude est de se conformer aux critères de l'Organisation Mondiales de la Santé (OMS) des Médicaments Traditionnel (MT) à base de plante. Au total 32 RG et CTA (MT) ont été recensées et ont reçu le témoignage de reconnaissance de vielle utilisation avec des résultats probants comme recommandé par l'OMS par une soixantaine de PMT dont le Roi de Bonou. Les 32 MT ont subi une analyse photochimique, toxicité cellulaire et subchronique sur des rats et pour certains une évaluation microbiologique.

Les résultats des analyses de chaque MT ont fait l'objet de rapport séparé. Sur les 32 recettes, les rapports relatifs à 24 MT, sous réserve de l'amélioration des emballages, l'étiquetage, la conservation et la sécurisation des lieux de préparation, approuvent que les PMT peuvent commencer par utiliser leurs MT.

Au vue de ces résultats, le laboratoire et le PNPMT ont recommandé vivement aux PMT d'améliorer les emballages, l'étiquetage et les mesures de conservation prises lors des préparations, de rendre disponible une salle de préparation des MT et assurer la qualité des MT, de tenir une fiche de préparation des MT, une fiche de prise en charge des patients d'adapter les doses d'administration et de Participer au processus d'assurance qualité des MT selon les recommandations du Programme National de la Pharmacopée et Médecine Traditionnelle (PNPMT)/Ministère de Santé Publique.

A l'endroit de l'ONG CeSaReN, ils recommander d'accompagner les PMT dans le processus de standardisation normalisation de leur préparation et administration de leurs MT par des formations sur la standardisation des méthodes de récolte, de séchage, de stockage (des récoltes et des préparations des MT), de conservation (des récoltes et des préparations des MT), de préparation des MT.

Séance d'enregistrement des PMT et des échantillons de Médicament pour les analyses par le Laboratoire de Pharmacognosie de l'Institut de Recherche et d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopée Traditionnelle (IREMPT) en vu de la certification et de l'obtention de l'autorisation de vente



a) PMT expliquant l'utilité de son médicament Traditionnel

(b) L'enregistrement d'un Médicament

Par le Professeur Gbaguidi du Laboratoire de Pharmacognosie

PHOTOS REMISE DOCUMENTS DE CERTIFICATION DES MEDICAMENTS TRADITIONNELS A BASE DE PLANTES ET DE CONNAISSANCES TRADITIONNELLES AUX PMT

Vue du présidium lors de la remise des certifications des PM: On note le représentant du Maire encadré par le chef de brigade, le Roi de Bonou et le DE CeSaReN (à gauche) et le Coordonnateur de PNPMT, le Président de l'ANAPRAMETRAB (à droite)



Quelques PMT recevant le document de certification de leur MT des mains du DE CeSaReN, du Dr Rock Hounghinin, Coordonnateur du Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle et du Président de l'ANAPRAMETRAB



La presse locale s'imprègne de la relation santé, biodiversité, les CTA et la lutte contre la pauvreté auprès du Coordonnateur de PNPMT et du Représentant du Laboratoire de pharmacognosie de l'IREMPT (CBRST)



3.2.4. Activité d'identification, formation et mise en place des comités de gestion

Les praticiens de la médecine traditionnelle et les paysans innovateurs volontairement engagés à suivre le processus se sont réunis en association et ont constitué en leur sein un comité de gestion des activités de promotion de la valorisation des RG et des CTA en vue de la gestion durable des écosystèmes hébergeant les RG et particulièrement les FS.

Une session de formation sur les chaînes de valeur et les processus de protection des RG et CTA a été organisée au profit des communautés, des gestionnaires des FS et des détenteurs de CT par des experts en la matière. Il a permis d'informer et de renforcer les capacités des détenteurs de CTA aux RG et les gestionnaires des FS sur :

- le concept de Chaîne de Valeur(CdV) dans le contexte du Protocole de Nagoya sur l'APA
- les critères et procédures de sélection de produit à valoriser à travers la CdV
- l'identification des acteurs et leurs fonctions
- la Visualisation de la chaîne de fonctions intermédiaires entre production et consommation et leurs liaisons (Construire le graphe de la filière)
- l'appréciation du le poids des transactions dans le coût final d'un produit,
- l'explication du circuit emprunté par un produit
- la compréhension du ou des mécanismes de fixation des prix, des revenus, des marges/profits et valeurs ajoutées, répartition de la valeur ajoutée par maillon et pour l'ensemble de la filière
- la mise en évidence les contraintes les plus récurrentes et véritables goulots d'étranglement par maillon et pour l'ensemble de la filière
- la distinction de ceux gênant le plus grand nombre d'opérateurs et les plus rapides à résoudre des autres...
- la Description des points forts et points faibles, les contraintes et les opportunités.

Quelques photos de la séance de formation des PMT et Gestionnaires de Forêts Sacrées (GFS) sur les



chaînes de valeurs.

Le Professeur Gbaguidi du Laboratoire de Pharmacognosie dans ses explications



Le Dr. Roch Hounghin en plein développement



Un participant donne son point de vue

3.2.5. Activités de mise en route des AGR à travers le FAED

Il est procédé à des échanges sur les possibilités d'amélioration des revenus et conditions de vie des populations cibles grâce à la promotion des chaînes de valeur à travers des mécanismes APA

Dans ce cadre, des échanges exploratoires ont concerné :

- La rencontre avec ONG CIPCRE (bénéficiaire du PMF/FEM) en vue de partager son expérience dans le domaine. CIPCRE intervient en effet dans la même zone et a déjà mis en place les fonds pour le développement durable.
- Echange exploratoire avec la Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt (CREP) d'Assrossa, la structure de micro finance partenaire de l'ONG CIPCRE .
- Des échanges en vue du diagnostic participatif des Activités Génératrices de Revenu (AGR) liés à l'exploitation des RG et CT associées: Les praticiens de la médecine traditionnelle et les paysans innovateurs de la zone ont été rencontrés et se sont constitués en comité. Lors des rencontres d'échange, il a été présenté les grandes lignes du protocole de Nagoya sur APA et les défis pour une réussite d'identification et de mise en place d'AGR dans la commune de Bonou.

Photos rencontre de ONG CeSaReN avec gérant de la CREP de ASSROSSA (BONOU) Cadre préparation mise en place des fonds de développement



- Mise en place d'accord de partenariat avec une structure de micro finance spécialisée basée dans la localité (Caisse Rurale d'Épargne et de Crédit de la localité : CREP-ASSROSSA) pour appuyer les détenteurs de CTA en vue de la valorisation de leur recettes et la durabilité des activités du Projet.

Photos séance de négociation et de signature d'accord de partenariat entre l'ONG CeSaReN et l'UNACREP dans le Cadre de la mise en place du FAED/PFM-FEM

Photo 4 : Le PCA-UNACREP et le DE CeSaReN signant la convention de partenariat



Photo 6 : Vue d'ensemble des participants à la négociation et signature de la convention de partenariat.



Mise à disposition de la CREP ASSROSSA de 3000000 FCFA

BANK OF AFRICA
AFRICA
 BENTIN
 GROUPE BANK OF AFRICA

BORDEREAU DE REMISE DE CHEQUES A 0087305

Encaissement
 Crédit immédiat
 Caisse
 Autres Banques
 UMOA
 HORS UMOA

Devise: **1111**

VISA GUICHET

Agence : **01/0000**

Bénéficiaire Nom & Adresse : **UNACREP CREP ASSROSSA**

Banque	Tireur	N° du chèque	Montant
Ecobank	ONIA-CESAREN/PIE	BANK OF AFRICA BENIN	
		Agence FIDJROSSE	
		CS B.P. 5872 COTONOU	
		TELE (229) 21 30 87 33	

DATE: **26.10.2015**

SIGNATURE: *[Signature]*

NUMERO DE COMPTE: **01615127660175**

RIB: **01**

NBRE DE CHEQUES: **01**

MONTANT TOTAL: **2000.000**

Le montant de votre remise sera porté sans autre avis au crédit de votre compte sous réserve d'encaissement et des conditions précisées au verso. La BOA vous remercie de lui confier vos opérations / Thank you for patronising BOA.

AMCHO

06563883

Copie Client

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE DE LA CREP ASSROSSA POUR LE FONDS FAED

3.3. Résultat 3 : Les communautés locales et toutes parties prenantes connaissent le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) et ses enjeux ;

3.3.1. Activité d'information et sensibilisation des communautés sur l'APA.

Les différentes séances d'animation ont permis de renforcer les capacités des détenteurs de connaissances traditionnelles (CT) et les gestionnaires des Ressources naturelles sur l'opportunité que leur offre le PN/APA pour la réduction de la pauvreté, l'utilisation durable et l'exploitation conservatoire des ressources biologiques ainsi que le rôle qui leur est dévolu dans la mise en œuvre du protocole. Les communautés locales ont clairement compris que le Protocole vient combler un vide juridique et que sa mise en œuvre pourrait contribuer à la sécurité et la clarté juridique de la collaboration entre médecines traditionnelle et moderne. Toutefois, ils ont souligné que pour permettre effectivement d'exercer leurs droits et d'exploiter leurs possibilités, ceci sera probablement un projet à long terme nécessitant des efforts soutenus car il s'agit d'une affaire de confiance et que pendant longtemps les chercheurs ont abusé de leur confiance. Il s'en suit que la l'information et la sensibilisation constitueront des activités continues.

3.3.2. Activité de Formation des comités en technique de négociation

La formation a permis aux PMT de s'appropriier le concept de négociation, la préparation d'une position et d'une stratégie de négociation, les techniques et des processus de négociation, les règles formelles et informelles des négociations, les techniques de formulation d'une proposition, la préparation au niveau local et national et le suivi des résultats des négociations et de mise en œuvre

3.3.3. Activité de mise en place de partenariat avec les acteurs extérieurs (Chercheurs, utilisateurs, etc.)

Un protocole d'accord ayant pour objet la mise en place d'une base de collaboration entre l'Institut de Recherche d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopée Traditionnelles (IREMPT)/Laboratoire de Pharmacognosie et l'ONG CeSaReN pour faciliter la mise en œuvre des activités pilotes de promotion et de valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées du Projet.

CONCLUSION : Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

Le processus d'élaboration des PCB :

- Les PCB doivent être considérés comme des instruments essentiellement générés par les communautés et les acteurs extérieurs doivent se considérer comme des facilitateurs du processus qu'ils ne doivent pas influencer. Par ailleurs, il doit suivre le rythme de compréhension et d'adoption des consensus au niveau des communautés. De ce fait, il s'agira d'un processus assez long à gérer. Aussi, leur élaboration nécessitera-t-elle beaucoup de renforcement de capacité voire des voyages d'échanges pour accroître leur niveau de compréhension du processus

Ressource génétiques et CTA abondantes et variées

- Au niveau de la FS de Gbèvozoun et ses terroirs riverains, 256 espèces inventoriées dont 75 (29,3 %) exclusivement dans la FS. 191 (74,61%) sur les 256 ont une application sur le plan

médicinal et alimentaire (APA). Ces RG et CTA permettent de traiter au moins 61 pathologies ou affections

- Au niveau de la FS de Gnahouizoun, et ses terroirs riverains, 168 espèces inventoriées dont 81 (48,21 %) exclusivement dans la FS. 110 espèces (65 %) sur les 168 ont une application sur le plan médicinal et alimentaire (APA). Ces RG et CTA permettent de traiter au moins 35 pathologies ou affections

Populations très attachées à la médecine traditionnelle et y recourent prioritairement

- Diversité de produits proposés par les Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT)
- Effets de certains produits abondamment confirmés par la population Existence de relation/coopération entre eux et centres de santé de la commune.
- Plusieurs produits non encore testés par le ministère de la santé et autres structures compétentes
- PMT disposés à enclencher ce processus.
- **Mode d'exploitation des RG pour la valorisation des CTA impacte négativement la gestion durable des ressources naturelles**
- Collecte massive des parties vitales des plantes (racine, écorce, tiges, feuilles) engendrent raréfaction de certaines espèces dans le milieu.
- Constat de disparition de certaines espèces actuellement recherchées loin du milieu entraînant le renchérissement des produits fabriqués ou la perte de la CT.

Les Ressource génétiques et CTA de la zone d'intervention ont de grandes potentialités de valorisation.

- 75% des recettes médicinales à base de plantes issues des FS et des CTA, après les analyses photochimique, toxicité cellulaire et subchronique sur des rats et pour certaines une évaluation microbiologique, se sont révélées efficaces et utilisables sans danger apparent pour les maladies pour lesquelles elles sont utilisées.
- 12,5% des recettes médicinales à base de plantes issues des FS et des CTA sont, dès cette analyse préliminaire, déclarées éligibles à un processus de recherche développement par le Laboratoire de pharmacognosie.

Perception par les Populations de la véritable contribution du Projet à la lutte contre la pauvreté

- Les attestations officielles d'utilisation données aux recettes ayant donné des résultats positifs et les doses d'administration appropriées ont galvanisé les propriétaires desdites recettes qui en ont vu la véritable preuve du Projet à les sortir de la pauvreté.
- La formation sur les chaînes de valeur qui leur a, entre autres, permis d'acquérir les notions essentielles sur les directives de fabrication et des formes de présentation commerciales des produits pour attirer les consommateurs a davantage renforcé cette conviction que le projet est solidement engagé à leur côté dans leur combat quotidien contre la pauvreté.
- Enfin, la formation sur les techniques de négociation, en leur donnant les armes pour le développement de partenariat gagnant-gagnant, leur a donné la perspective d'horizon nouveau possible pour une meilleure valorisation de leurs recettes au-delà de la simple fabrication de médicaments améliorés autorisés.

Meilleures perceptions des possibilités de collaboration en partenariat et en confiance entre scientifique et PMT

- Les attestations officielles d'utilisation données aux recettes ayant donné des résultats positifs et les doses d'administration appropriées ont galvanisé les propriétaires desdites recettes qui

en ont vu la véritable preuve du Projet à les sortir de la pauvreté. En effet, ces analyses ont donné de la valeur aux recettes (plantes et CTA) à travers leur reconnaissance officielle comme MT. Elles leurs offrent ainsi une grande opportunité de valorisation et de débouchés. En effet, pour la 1^{ère} fois, les PMT riverains des FS de Gbévozoun et de Gnahouizoun ont pu participer à la foire de la fête de « OUEME HOUE » en réalisant un chiffre d'affaire consistant et en se faisant connaître. Depuis ces certifications, elles témoignent d'une montée en flèche de leur chiffre d'affaire. Elles reconnaissent ainsi l'apport du projet à la réduction de la pauvreté.

- Les impacts du Projet ont dépassé les communautés de Gbévozounmé et de Gnahouizonmé Beaucoup de riverains d'autres FS de la Commune et même du Département sollicitent l'intervention de l'ONG dans leur localité.
- La valorisation et la commercialisation effective de 20 des 25 recettes à base des RG et CTA certifiées par l'IREMPT a eu pour impact l'accroissement des revenus des détenteurs
- L'affectation de ligne de crédit aux détenteurs de CT à travers le fonds (FAED) a eu pour impact, l'accroissement de leur pouvoir et capacité de travail.
- La documentation des RG et CTA est un véritable problème dans les sociétés qui ne savent ni lire et ni écrire une langue donnée.
- Les structure de micro crédits ont peu d'expérience dans la mise en place des crédits pour les activités de valorisation des RG et CTA d'où la faible consommation des crédits.